

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-26 : FIN_89513 BUDGET PSLA VB VA VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « PSLA VB ARRAY » s'équilibre, en **DÉPENSES** et en **RECETTES**, à hauteur de **2 319 771,75 €** dont :

- 311 313,16 € en Section de Fonctionnement,
- 2 008 458,59 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +121,5 k€ <i>par rapport au CA 2022</i> <i>Prise en compte du PSLA de Villers-Bocage en année pleine</i>	170 258 €	70-Remboursement de charges :	95 000 €
66-Charges financières (intérêts des emprunts) :	11 936 €	75-Revenus des immeubles :	118 000 €
67-Charges exceptionnelles : <i>Correspondant à une « réserve »</i> <i>permettant l'équilibre de la section de fonctionnement</i>	111 419,16 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté :	98 313,16 €
042-Dotations aux amortissements :	17 700 €		
TOTAL DF	311 313,16 €	TOTAL RF	311 313,16 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20-Frais d'étude RAR 2022 :	18 839,84 €	10-FCTVA Dont 1 251,48 € RAR 2022	2 251,48 €
204-Fonds de concours commune de Villers Bocage	15 000 €	13-Subventions Etat RAR 2022 :	549 902,76 €
21-Immobilisations corporelles : Dont 1 870,80 € RAR 2022	14 870,80 €	13-Subvention Région RAR 2022 :	300 000 €
23-Travaux : Dont 65 221,59 € RAR 2022	412 609,93 €	13-Subvention Département RAR 2022 :	143 094 €
16-Remboursement capital emprunt :	86 020 €	13-Subvention SDEC RAR 2022 :	148 325 €
16-Cautions :	5 000 €	13-Subvention Europe – FEADER RAR 2022 :	838 985,35 €
041-Opérations patrimoniales :	3 200 €	041-Opérations patrimoniales :	3 200 €
		040-Dotations aux amortissements	17 700 €
001-Déficit d'investissement 2022 reporté :	1 452 918,02 €	16-Cautions :	5 000 €
TOTAL DI	2 008 458,59 €	TOTAL RI	2 008 458,59 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « PSLA VB ARRY »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230329-20230329-26_DE-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023